



Règlement tournoi

Fortnite (PC)



Article 1 : Organisation et présentation de la compétition

Un tournoi Fortnite (PEGI 12) sur PC est organisé dans le cadre de l'événement Hagondange Gaming Day à la salle des fêtes Paul Lamm de Hagondange le 23 mars 2019. L'organisation est assurée par la société Aux Frontières Du Pixel, SCIC à capital variable – RCS : METZ 529 627 655 – dont le siège social est situé – Rue de l'Europe – Bâtiment Imax 57360 Amnéville.

Article 2 : Classement Helios

Cette compétition n'est pas inscrite dans le circuit esports Helios Gaming saison 03 (2018-2019).

Article 3 : Accès à la compétition sans CP

Le tournoi est accessible à toute personne physique majeure ou mineure à partir de 12 ans sous réserve d'un accord parental écrit et signé par son représentant légal.

Les mineurs doivent être accompagné d'un adulte tout au long du tournoi.

Article 4 : Modalité de participation

Quarante-huit (48) participants, qui forment 24 duos, peuvent être au départ d'une session de concours.

L'accès à la compétition est gratuit.

Les inscriptions se font sur préinscriptions sur internet - le 11 mars à 17h, une liste d'attente sera mise en place.

Le joueur devra fournir l'adresse e-mail, son nom, son prénom et sa date de naissance afin que cela puisse être vérifié lors de son arrivé sur place avec sa carte d'identité. Une autorisation parentale sera demandée pour tout participant mineur (autorisation à télécharger sur www.heliosgaming.fr). L'âge minimum pour participer est 12 ans.

Toutes inscriptions et participations valent en acceptation la globalité de tous les points du règlement. Le participant accepte sans réserve le présent règlement.



L'organisateur se réserve le droit de modifier le format du tournoi, ainsi que les horaires sans que sa responsabilité ne puisse être engagée.

Article 5 : Format du tournoi

Les participants sont répartis de la manière suivante : 3 groupes de 8 équipes de 2 joueurs.

Les équipes lancent 5 parties classique en DUO (MM). Le système de point est le suivant :

TOP 1=4 points
+1 point par Kill

Chaque participant doit avoir un compte pour jouer, il devra s'y connecter afin de participer au tournoi. Les manettes de PS4 et Xbox360/ONE filaire officielles sont autorisées sur l'évènement (non fournies par l'organisateur).

Article 6 : Déroulé de la finale

Les deux meilleurs duos de chaque groupe ainsi que les deux meilleurs troisièmes de l'évènement sont qualifiés pour la grande finale qui se déroulera le jour-même. Les huit (8) duos lancent cinq (5) parties classiques en DUO (MM). Le système de point est le suivant :

TOP 1=4 points
+1 point par Kill

Chaque participant doit avoir un compte pour jouer, il devra s'y connecter afin de participer au tournoi. Les manettes de PS4 et Xbox360/ONE filaire officielles sont autorisées sur l'évènement (non fournies par l'organisateur).

Article 7 : Matériel

Il sera mis à disposition des participants, par la Société Organisatrice, des ordinateurs ainsi que les périphériques nécessaires au bon fonctionnement et à la qualité du tournoi. Fortnite est un jeu jouable sur ordinateur par clavier.

Article 8 : Divers

. Les périphériques seront fournis par l'animateur. En cas de défaut avéré et vérifié par l'arbitre de ces derniers, des nouveaux périphériques seront mis à disposition.

. Les participants peuvent venir avec leurs périphériques, aucune réclamation ne pourra être faite en cas de défaut de ce dernier à aucun moment du déroulé de la compétition (tant au niveau reconnaissance matériel que logiciel). Un temps d'installation de cinq minutes maximums est prévu. Si ce délai est dépassé, l'arbitre peut sanctionner le joueur et le disqualifier.



. Les participants doivent être présents dès le début de leur session sous peine d'être éliminé. Les participants ont une (1) minute pour se présenter auprès de l'arbitre une fois l'appel micro lancé. En cas d'absence un deuxième appel micro est lancé, le duo aura trente (30) secondes pour se présenter. En cas d'absence un troisième appel de vérification sera lancé suivi d'une élimination immédiate des candidats.

. Chaque phase de jeu est supervisée par un arbitre qui est le seul souverain en cas de litige. Celui-ci se charge de la bonne conduite des joueurs et du respect des règles du jeu fixées par le présent règlement.

. L'arbitre a la charge d'enregistrer les scores et du bon déroulement du tournoi et se réserve le droit de disqualifier un joueur convaincu de tricherie ou ayant un comportement contraire à l'esprit sportif de la compétition (voir Article 9 : comportement et conduite antisportive).

. A chaque fin de partie, les joueurs sont dans l'obligation d'appeler l'arbitre pour lui transmettre les résultats. Si les joueurs relancent une partie sans l'accord préalable de l'arbitre, celui-ci donnera un avertissement au duo. Si l'arbitre donne trois (3) avertissements au duo au cours du tournoi, celui-ci exclura le duo quelque soit l'avancée du tournoi.

. Les joueurs finalistes doivent accepter de jouer avec un casque intra-auriculaire et un casque anti-bruit, dans la mesure où la finale peut être commentée.

. Seuls les arbitres du tournoi sont habilités à désigner le vainqueur selon les critères définis dans le présent règlement.

. En cas d'interruption involontaire d'une partie pour une cause indépendant de l'organisateur (bug du jeu, coupure d'électricité, ...) celle-ci sera à rejouer dans sa totalité, qu'importe l'état d'avancement de la manche.

. Le tournoi se déroule dans un lieu ouvert au public et aux spectateurs. Il est donc fortement recommandé aux participants de faire attention à leurs affaires personnelles. L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol sur les lieux mêmes des compétitions.

. L'organisateur se réserve le droit d'annuler un tournoi en cas de problèmes majeurs qui perturberaient l'organisation.

Article 9 : Comportement et conduite antisportive

. Les principaux points de disqualification sont les suivants :

- Le joueur ignore les instructions données par l'un des arbitres,
- Le joueur conteste les décisions prises par l'un des arbitres,
- Le joueur ment ou tente d'induire en erreur un des arbitres,
- Le joueur est agressif et/ou violent,
- Le joueur fait preuve d'un comportement antisportif,
- Le joueur est impoli et insultant envers un autre joueur ou l'un des arbitres,
- Le joueur déroge à l'un des points du règlement général,
- Le joueur déroge à l'un des points mineurs du règlement Mario Kart 8 Deluxe.



. L'organisation se réserve le droit de disqualifier un joueur convaincu de tricherie ou ayant un comportement contraire à l'esprit de la compétition.

NB : la tricherie n'est pas une pratique exhaustive, et sa considération comme son champ d'application sera à charge de l'animateur.

Article 10 : Dotations et modalité d'attribution des lots

Un participant ne peut gagner qu'une seule fois la même dotation pendant toute la durée de l'événement (par exemple, un joueur participant à deux tournois de l'événement, ne se verra remettre qu'une seule dotation de même type, aucune dotation de remplacement ne sera prévue). Son classement sera conservé mais la dotation ira au participant suivant dans le classement (à la condition que ce dernier n'ait pas déjà gagnée lui aussi cette dotation). L'annonce des gagnants sera faite le jour même de la qualification et les lots seront immédiatement attribués aux vainqueurs sous réserve de la présentation d'une autorisation parentale pour les joueurs de moins de douze (12) ans.

Article 11 : Droit de la personnalité

Des photos et/ou films des participants, notamment des vainqueurs, et des articles de presse ou documents publicitaires (notamment liste des participants, ...) sont susceptibles d'être réalisés pour les besoins de l'organisation du tournoi et dans le cadre de la communication faite autour. En conséquence, le fait de s'inscrire entraîne l'autorisation expresse et gratuite des participants (et le cas échéant des représentants légaux pour les participants mineurs) au profit de la société Aux Frontières Du Pixel de reproduire et communiquer au public toutes représentations de l'image des participants fixées sur les photos et/ou films pris, ainsi que le nom et prénom des participants et ce sur tout support (y compris Internet), pour toute utilisation, pour le monde entier et pour la durée du concours et après ce dernier. Il est convenu que l'autorisation ainsi consentie à Aux Frontières Du Pixel comporte la possibilité pour ces dernières de consentir, aux mêmes conditions, à tout partenaire de son choix sur ce concours.

Article 12 : Informatique et libertés

Les informations et données concernant les participants (nom, prénom, mail et pseudo) sont nécessaires pour assurer le bon déroulement et la gestion du concours et l'attribution des lots aux vainqueurs. Elles sont destinées exclusivement à la société Aux Frontières Du pixel. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification et d'opposition aux données personnelles vous concernant. Il vous suffit d'en faire la demande en magasin ou de nous écrire en ligne à contact@auxfrontieresdupixel.com ou par courrier à Aux Frontières Du Pixel, Bâtiment Imax | Rue de l'Europe – 57360 AMNEVILLE, en nous indiquant votre nom, prénom. Conformément à la réglementation en vigueur, votre demande doit être signée et accompagnée de la photocopie d'un titre d'identité portant votre signature et préciser l'adresse à laquelle doit vous parvenir la réponse. Une réponse vous sera alors adressée dans un délai de 2 mois suivant la réception de la demande.



Article 13 : Responsabilités

L'organisateur se réserve la possibilité, en cas de force majeure, de remplacer un des prix offerts par un prix de même valeur. L'organisateur décline toute responsabilité quant à la qualité et à l'état des prix à la livraison. L'organisateur se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier, de réfuter, d'annuler le présent jeu concours si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait. Les participants sont avertis des risques afférents à la pratique intensive de jeu vidéo et l'organisateur décline toute responsabilité à ce titre. Les participants seront seuls responsables des dommages qu'ils pourraient causer ou subir dans l'enceinte du lieu du déroulement du tournoi.

Article 14 : Application du règlement

La participation à ce jeu implique de la part du participant l'acceptation pleine et entière du présent règlement et des modalités de déroulement du jeu. L'organisateur se réserve le droit de modifier ou de supprimer l'un des points du présent règlement si elle le juge nécessaire. Ce règlement est consultable sur simple demande sur le lieu d'organisation.

Article 15 : Litiges

Le présent règlement est soumis à la loi française et aux tribunaux compétents français.